

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 DECEMBRE 2010

Le conseil municipal, dûment convoqué le 25 novembre 2010, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Dominique PETRONE, maire.

Etaient présents : Dominique PETRONE - Jacky NOUET – Georges SILVESTRE – Corinne DECOLLONGE – Christophe COQUART - Magali TAFARO - Christophe LAMBERT – Corinne TAPONAT – Christèle JOSSERAND – Jean-Pierre FONTIBUS - Murielle BARBECOT

Absents : Patrick DER-KEVORKIAN - Corinne CASALS – Franck ALBANESE
Secrétaire de séance : Georges SILVESTRE

Le compte-rendu de la dernière séance est approuvé à l'unanimité.

MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Centre Dombes a décidé le 21 octobre 2010, les évolutions statutaires concernant la liste des voiries communales d'intérêt communautaire. Pour la commune de St Marcel, la superficie de la voirie passe de 34 122 m² à 30 351 m². Les chemins de St Marcel à Cordieux, du Village et du Réservoir sont retirés des voiries d'intérêt communautaire.

Après en avoir délibéré, le conseil, à l'unanimité, accepte ces modifications de statut.

DEMANDE DE SUBVENTION DE LA MJC DE VILLARS LES DOMBES

Monsieur le Maire transmet la demande de subvention du Centre de Loisirs géré par la MJC de Villars les Dombes. La participation demandée est de 3 € par journée/enfant, soit pour la commune de St Marcel 51 Euros.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, refuse d'accorder une subvention.

PARTICIPATION FINANCIERE AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES EQUIPEMENTS SPORTIFS

Monsieur le maire expose aux membres du conseil municipal que les collèges de St André de Corcy (Collège de la Dombes) et de Villars les Dombes (Collège Léon Comas) accueillent des élèves de la commune.

Ces établissements scolaires ne disposent pas de leurs propres installations et que ces deux collectivités mettent à leur disposition les équipements sportifs communaux (gymnases, salles de sports, complexe sportif), dont elle supportent les frais de fonctionnement, il convient de leur verser une compensation financière.

La participation moyenne par élève est déterminée pour l'ensemble des installations à 57,32 € pour 2010.

78 élèves de la commune fréquentent un de ces établissements, la participation de la municipalité s'élève pour 2010 à la somme de 4 470,96 €, répartie comme suit :

- part Villars les Dombes : 4 012,40 €
- part St André de Corcy : 458,56 €

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le versement de la participation financière comme formulée ci-dessus. Les crédits budgétaires sont inscrits au budget primitif.

DECISIONS MODIFICATIVES

Les décisions modificatives sont adoptées à l'unanimité :

Budget principal :

023 (virement à la section d'investissement)	6 100
74832 (attrib. fonds départemental)	6 100
021 (virement de la section fonctionnement)	6 100
202-95 (prog. Eaux pluviales)	3 600
2152-94 (passage piétons école)	2 500

DEMANDE DE DELOCALISATION DE LA SALLE DE MARIAGE

Monsieur le maire présente une demande de délocalisation de la salle de mariage pour une célébration le 6 août 2011. Les demandeurs invoquent que la salle est trop petite, inaccessible aux handicapés et la proximité dangereuse de la RD 1083.

Monsieur SILVESTRE rappelle l'article 75 du Code Civil où aucun de ces motifs indiqués n'y figure.

Après en avoir délibéré, par 7 voix POUR et 4 abstentions, le conseil municipal accepte cette demande et propose la salle des fêtes pour cette célébration. Le Procureur de la République sera saisi.

CONVENTION POUR L'IMPLANTATION NRO

Monsieur le Maire rappelle le programme du Syndicat d'Electricité de l'Ain pour le passage de la fibre optique.

Il présente la convention entre le SIEA et la commune de St Marcel définissant l'implantation d'une armoire pour la distribution de la fibre optique (NRO) sur le domaine public.

Après avoir délibéré, à l'unanimité le Conseil Municipal décide de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour viser et signer toutes les pièces relatives à cette affaire et à son règlement.

ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE POUR CONBSULTATION CONTRAT D'AFFERMAGE

Monsieur le Maire rappelle le renouvellement du contrat d'affermage et présente la proposition d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la délégation de service public formulée par

le cabinet G2C Environnement. Le contrat proposé s'élève à 3 893,00 € HT, soit 4 656,03 € TTC.

Après avoir délibéré, à l'unanimité le Conseil Municipal décide approuve le contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage proposé par la cabinet G2C Environnement et autorise Monsieur le maire à signer le contrat et toutes pièces afférentes.

PROPOSITION DES COMMISSIONS POUR LE BUDGET 2011.

Monsieur le maire rappelle que les commissions doivent faire leurs propositions courant janvier-février 2011.

QUESTIONS DIVERSES

- Jacky NOUET : les travaux d'économie d'énergies mandatés par le Syndicat d'Electricité de l'Ain dans les bâtiments publics sont en cours.
- Dominique PETRONE transmet l'invitation du Comité des Fêtes pour son assemblée générale qui se déroulera le 10 décembre.
- Corinne DECOLLONGE rappelle les vœux du personnel communal organisés le 17 décembre.
- Georges SILVESTRE rend compte de la réunion de la commission travaux :
 1. Le devis de l'entreprise COUTURIER, pour l'aménagement du passage piétons devant l'école a été approuvé pour un montant de 2 412,09 € TTC.
 2. Les différents candélabres à installer sur la voie de la salle des fêtes ont été étudiés. Afin de poursuivre l'unicité de traitement sur la commune, et assurer aussi la transition avec le futur projet de place du centre village, le modèle choisi est identique à ceux des Tamaris mais avec un coloris brun sablé de la palette « Futura » utilisée par le fabricant de candélabres. Ces implantations seront recalées avec le projet de parking supplémentaire en face du parking actuel. Des points lumineux supplémentaires seront étudiés le long du cheminement piéton en tête du parking existant.
 3. Des relevés et plans topographiques, d'un montant total de 3 501,17 € TTC, ont été approuvés pour l'élargissement du fossé d'écoulement des eaux pluviales, derrière le Pré Royal, et sur le terrain à coté du City-Stade pour l'aménagement paysager du parcours santé et du bassin de rétention (si besoin est).
 4. Suite à la fin des travaux des aménagements de trottoirs le long de la RD 1083, la commission a commencé à travailler sur l'aménagement des espaces verts, le but est d'éviter aux agents un entretien sur le bord de cette voie à grande circulation. Des couvres-sol, graminées et arbustes seront plutôt choisis.
 5. La commission s'est rapprochée de la RSE au sujet de la décoration du transformateur le long de la RD 1083, celle-ci prend en charge uniquement le vernis anti-tag (environ 600 € HT). Des devis ont été demandés par Corinne TAPONAT, il faut compter environ 840 € HT pour le nettoyage et 560 € HT pour l'œuvre réalisée en peinture par un artiste.
 6. L'aménagement d'un espace vélos a été étudié, il serait situé derrière l'abri, et permettra d'accueillir une dizaine de vélos dans un premier temps.
 7. Un modèle de poubelle de plus grande capacité (100 litres) a été retenu, il serait plus approprié devant les commerces.

8. L'entreprise, La Métallerie de la Sure, a été retenue pour la mise en place de rideaux métalliques pour le commerce « Vival ». Cette prestation a fait l'objet d'un dossier de demande de subvention FISAC. La proposition initiale sera à réajuster et réactualiser suite aux travaux de mise en place du nouveau présentoir réfrigéré avec motorisation extérieure.
- Corinne TAPONAT transmet une proposition d'information de sensibilisation sur les problèmes de stationnement et d'incivilité sur la route. Elle propose une distribution dans les boîtes aux lettres.
- Jean-Pierre FONTIBUS signale que le chantier BOUYGUES évacue les eaux sur la voirie et les trottoirs, il serait souhaitable que celles-ci soient déversées dans le réseau d'eaux pluviales.

La séance est levée à 23h 15

D.PETRONE

J.NOUET

G.SILVESTRE

C.DECOLLONGE

C.COQUART

M.TAFARO

C.LAMBERT

C.TAPONAT

C.JOSSERAND

JP FONTIBUS

M.BARBECOT